



COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ

La haute fonctionnaire
en charge de la diversité
Inspectrice générale des
affaires culturelles
Tél : 01 40 15 73 97
Fax : 01 10 15 77 75
3 rue de Valois
75033 Paris cedex 01

Compte rendu de la réunion
Groupe de travail « Inclusion et citoyenneté »
Réunion du 2 mai 2016
Ministère de la Culture et de la Communication
Salle Ravel – Paris

karine.gloanec-maurin@culture.gouv.fr

Etaient présents :

Catherine Blondeau, directrice du Grand T- Nantes
Christelle Blouët, réseau Culture 21
Christophe Blandin Estournet, directeur du Théâtre de l'Agora, SN d'Evry Essonne
Béatrice Josse, directrice du Magasin Centre national d'art contemporain de Grenoble
Hassan Kouyate, directeur de la Scène National de Fort de France
Isabelle Favier, vice-président de l'Observatoire de la Diversité Culturelle
Fulvio Caccia, directeur de l'Observatoire de la Diversité Culturelle
Moïse Touré, metteur en scène – Les Inachevés – Grenoble
Anne Christine Micheu, expert haut niveau, SG/SCPCI, Ministère de la Culture et de la Communication
Jérôme Bouvier, conseiller au cabinet de la Ministre
Karine Gloanec Maurin, haut fonctionnaire en charge de la Diversité

Excusés :

Olivier Meneux, directeur de l'Établissement public Médecis à Clichy Montfermeil
Cécile Portier, directrice adjointe de l'Établissement public Médecis à Clichy Montfermeil
Jean François Marguerin, ancien DRAC Rhône Alpes.

La séance a débuté par un tour de table sur le compte-rendu de la réunion précédente et sur le regard de chacun sur les droits culturels.

Le débat revient sur un certain nombre d'interrogations. La notion (ou concept) de droits culturels contient l'inscription plus formelle des droits et des devoirs de nos concitoyens.

- la politique des publics déjà inscrite dans la politique culturelle s'en trouve-t-elle renforcée ?
- ces droits s'adressent-ils à la partie invisible de la société, à toutes les personnes en marge ?
- il faut prendre en compte les particularités locales pour que ces droits soient effectivement accessibles (exemple d'Evry où la SN est au cœur du Centre commercial) – la diversité est une illusion dans la journée autour du théâtre car après à 22h c'est la réalité de la pauvreté, de la marginalité, du trafic qui ressort avec ce qu'implique aussi l'oppression créée par l'ensemble architectural de la ville)
- comment faire valoir les expériences de participation de citoyens qui fonctionnent (ex : Séné-Morbihan)
- la place de l'art dans la société risque-t-elle d'être amoindrie, la dimension artistique délimitée dans la dimension sociale de l'expression artistique ?
- Quelle définition précise pour les droits culturels inscrits dans la loi NOTRe (article 28A) en référence à la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions de 2005 ?
- Les droits culturels rétablissent-ils aussi l'inégalité d'accès des œuvres et des responsabilités issues des DOM TOM ou même d'ailleurs ? (Au Brésil, en Argentine à Cuba, la question du contenu ne se pose pas », ici « le contenu est posé par le continent »)
- Pour les personnes en général, ce n'est pas la question du tarif qui est le frein pour l'accès au spectacle (à Fort de France par exemple, le concert d'une vedette à 75euros fait le plein mais le ciné concert à 8 euros, peu de public...). C'est une affaire d'éducation
- Les droits culturels correspondent-ils à un droit, une envie, une nécessité ?

Le Réseau Culture 21 sur les droits culturels

Présentation par Christelle Blouët :

Paideia : une méthode interactive pour traduire les droits culturels dans les politiques publiques.

Que recouvrent précisément les droits culturels ? Comment les traduire dans les politiques publiques ? Comment les organisations de la société civile peuvent-elles s'en saisir ? Le respect des droits culturels est désormais reconnu comme le cadre de référence de l'exercice conjoint de la compétence culturelle par les collectivités territoriales et l'État par l'article 103 de la loi NOTRe. Les retours d'expériences des collectivités engagées dans la recherche-action Paideia initiée depuis 4 ans par le Réseau culture 21 et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'Université de Fribourg (IIEDH) permettent d'éclairer le champ des possibles qui s'ouvrent désormais avec ce nouveau cadre de référence : la culture comme une dimension transversale à l'ensemble des politiques publiques.

Analyser les pratiques au regard des droits culturels amène à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à tisser. Cette approche induit des changements de posture dans la manière de concevoir et conduire les actions, d'être en relation avec les autres. Elle implique également de se former collectivement, de développer des outils d'observation appliqués à la diversité des situations, d'analyser et de croiser les regards sur ces analyses.

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe en partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg (IIEDH) et son Observatoire de la diversité et des droits culturels la recherche-action appelée Paideia. Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales). Cette recherche s'est développée dans 10 départements français avec de nombreux partenaires associés, collectivités et associations.

La démarche proposée a consisté à traduire de manière opérationnelle l'interprétation des droits culturels et des dimensions culturelles de tous les autres droits de l'homme à travers les analyses de pratiques des professionnels de l'action territoriale. Développés par les porteurs de projets, les cas d'école collectés permettent de pointer les enjeux et les problématiques mais surtout de développer des propositions pour faire évoluer les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes. Cette matière très riche a permis l'échange de pratiques dans le cadre de nombreux séminaires de travail collectif (plus de 50 rencontres organisées en 3 ans, de 30 à 250 participants à chaque rencontre) et la collecte de 250 cas analysés.

Processus interactif d'échange de savoirs, d'analyses et de propositions, Paideia est un itinéraire qui se modifie au fur et à mesure des rencontres selon les situations et demandes des différents partenaires, mais aussi selon l'intérêt et l'urgence de questions spécifiques. Quatre chantiers sont ouverts depuis 2014 en résonance avec les compétences des collectivités partenaires :

- Interventions sociales et développement social local
 - Libérons les ressources ! Vers une politique de contribution et de valorisation partagée
 - Vivons nos patrimoines ! Comment faire bien commun de nos mémoires aux paysages
 - Avoir envie ! Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet éducatif de territoire
- Dès le départ, et au fur et à mesure du processus, les groupes de travail ont cherché à rejoindre les courants existants qui abordent en fait les droits culturels mais le plus souvent sans les nommer.

Pour l'année 2016, il nous paraît nécessaire d'ouvrir plus largement nos chantiers à ces réseaux d'acteurs engagés dans la défense de valeurs communes. Aussi, les 4 chantiers évoluent et se recentrent autour des notions de pouvoir d'agir et de biens communs.

La création devient également un axe de recherche-action central afin de mieux définir ce que le respect des droits culturels suppose dans les politiques de soutien artistique.

Les libertés et les droits culturels ne sont pas une doctrine à part, encore moins une idéologie à la mode pour certains, dangereuse pour d'autres. Ils ouvrent simplement de nouvelles perspectives sur ce qui existe déjà : une entrée renouvelée parce qu'ils permettent une approche transversale du culturel dans toutes les politiques, fondée sur la dignité de chacun et donc plus légitime du point de vue des principes démocratiques.

Si les droits culturels s'appliquent à ces différents domaines ou courants et les revisitent, c'est pour assurer les synergies entre eux et les développer mutuellement dans une approche démocratique mieux fondée et plus exigeante. En retour, les droits culturels sont aussi mis à l'épreuve. L'enjeu est de développer ensemble une meilleure compréhension, mieux partagée, plus opérationnelle, liant l'analyse des fondamentaux et celle des pratiques, afin de déboucher sur des propositions d'action pour chacun et pour les politiques publiques dans leur ensemble.

Du droit à la culture aux droits culturels, il s'agit d'avancer dans une démarche qui consiste à abandonner la satisfaction d'un « besoin de culture » au profit de droits, de libertés et de responsabilités culturels concrets exercés par tous les habitants.

Références aux textes fondateurs suivants :

L'Agenda 21 de la culture est le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. L'Agenda 21 de la culture a été approuvé par des villes et des

gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent dans les domaines des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix. L'approbation eu lieu le 8 mai 2004 à Barcelone, par le IVème Forum des Autorités Locales pour l'Inclusion Sociale de Porto Alegre, dans le cadre du premier Forum Universel des Cultures.

La Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité dans un contexte très particulier. C'était au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et la Conférence générale de l'Unesco, qui se réunissait alors pour sa 31e session, était la première réunion de niveau ministériel à se tenir après ces événements terribles. Ce fut l'occasion pour les États de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix, et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inéluctables de cultures et de civilisations.

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Elle est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par Patrice Meyer-Bisch. Cette Déclaration rassemble et explicite les droits culturels qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux textes internationaux.

« Les droits culturels sont des droits de l'homme à part entière qui désignent le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle (art. 26 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et 13, 14 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Les droits culturels font l'objet d'une analyse spécifique beaucoup plus soutenue depuis 2001 aux Nations Unies, en raison de l'actualité et de l'avancée des instruments normatifs de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Les droits culturels ne sont pas à côté, mais au cœur du système des droits de l'homme universels, indivisibles et interdépendants et ne peuvent par conséquent pas être invoqués, ni politiquement, ni juridiquement, pour restreindre l'application des autres droits fondamentaux.

Ils sont actuellement un enjeu majeur est incontournable de la paix sociale reposant à la fois sur le respect de la diversité culturelle et des valeurs universelles. » « Les droits culturels sont des droits de l'homme à part entière qui désignent le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle (art. 26 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et 13, 14 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Les droits culturels font l'objet d'une analyse spécifique beaucoup plus soutenue depuis 2001 aux Nations Unies, en raison de l'actualité et de l'avancée des instruments normatifs de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Les droits culturels ne sont pas à côté, mais au cœur du système des droits de l'homme universels, indivisibles et interdépendants et ne peuvent par conséquent pas être invoqués, ni politiquement, ni juridiquement, pour restreindre l'application des autres droits fondamentaux.

Ils sont actuellement un enjeu majeur est incontournable de la paix sociale reposant à la fois sur le respect de la diversité culturelle et des valeurs universelles. » Patrice Meyer Bish.

Christophe Blandin Estournet s'interroge sur la mise en œuvre d'un principe de droit transformé en loi et les dérives possibles dont la tentation du loco-local ou faire ressurgir des régressions communautaristes-face aux expressions artistiques.

Catherine Blondeau ces droits sont un outil pour la transformation de leur pratique. Il ne faut pas opposer droits culturels et droits de l'homme. Ce n'est pas seulement un droit

individuel à choisir ces références culturelles, c'est une meilleure capacité à être en relation avec l'autre. PMB dit LA culture n'existe pas mais que ce sont des écosystèmes. Ne pas considérer comme un droit individuel. C'est un acte de participation : « prendre part- apporter une part- bénéficier d'une part » référence à la philosophe Joëlle ZASK qui écrit sur l'art de cultiver la terre. Les droits culturels sont aussi le moyen de toujours revenir à la politique publique et demande que soient mis en place des instances de négociation.

Comment sortir de l'entre soi et s'ouvrir sur le reste du monde.

Moïse Touré fait à nouveau référence à Cinthya Fleury (cf. précédente réunion) avec les « irremplaçables » et la notion d'individualité. Permettre à l'individu de s'identifier à quelque chose à construire notre commun »

Il cite l'exemple qu'il vit à Annecy avec le projet théâtral qu'il mène avec 50 femmes où l'individu est une priorité.

Hassan Kouyaté parle de son père Sotigui Koyaté qui est l'acteur que l'on connaît dans les mises en scène de Peter Brook mais aussi un chef de groupe au Burkina Faso. Etre le fils d'une personnalité n'a pas que des avantages, il y a toujours la suspicion de ne pas être à sa place pour soi-même et il faut sans cesse prouver sa légitimité. Ici en France, il est toujours difficile d'être reconnu lorsqu'on est africain ou des DOM TOM (programmation et responsabilité)

Avant nous parlions d'intégration et pas de diversité. Maintenant, pour parler de diversité il faut avoir un socle commun et les droits culturels ne sont pas une référence pour tous. Tout passe par l'éducation.

Catherine Blondeau La diversité et l'exercice des droits culturels devraient permettre aux personnes de toutes catégories sociales et culturelles de pouvoir vivre ensemble, s'entendre se comprendre. Aimé Césaire aimait à affirmer « Je suis nègre ». Comment identifier ce qui n'est pas identifié ? Affirmer les minorités, c'est affaiblir le pouvoir du modèle dominant. Aussi il faut trouver les outils qui peuvent provoquer la diversité. Ne pas rester dans la posture mais chercher autant par la création que par la réflexion scientifique pour réussir à nommer les choses

Moïse Touré Ces questions sont aujourd'hui abordées par des artistes-des sociologues- des philosophes, notamment dans le cadre des politiques de la ville. Il revient, en référence à la déclaration de Fribourg sur la notion d'individu qu'est pas nommé dans les politiques publiques.

Anne Christine Micheu Sur la question du référentiel : comment se saisir des droits culturels dans un cadre soutenable pour des politiques culturelles dont le centre de gravité référentiel est les arts classiques ? Le contexte économique et les baisses de financements fragilisent aujourd'hui l'ensemble du champ culturel et l'évolution du référentiel doit prendre en compte ce contexte pour ne pas servir de prétexte à un désengagement général. Certains élus privilégient aujourd'hui la dimension de marketing territorial de la culture et ne sont plus porteurs d'une ambition fondatrice de « démocratisation culturelle ». Ces deux dimensions de la culture ne devraient pas être opposées mais on voit où peut conduire le fait de ne défendre la culture qu'à partir de ses retombées économiques. Dans ce contexte, il faut réaffirmer la vision émancipatrice et humaine des politiques culturelles et faire évoluer ce

référentiel avec l'ensemble des acteurs concernés en préservant néanmoins les avancées de plus de trente ans de politiques de développement culturel.

Un point de vue des Arts Plastiques

Présentation par Béatrice Josse :

La démarche de Béatrice Josse aujourd'hui nouvelle directrice du CNAC le Magasin à Grenoble et auparavant, directrice du FRAC Lorraine, a pour objectif de « faire avec les gens de la rue ». Elle a longtemps été très engagée dans le féminisme et a ressenti très fortement toute la dimension d'invisibilité pour certaines femmes dans leur combat. Elle s'interroge sur ce qu'elle ressent comme une déconstruction de l'avenir des FRAC en région à la suite des fusions et notamment dans la grande région Alsace Lorraine Champagne Ardennes. Pourquoi faire pour les gens de la rue ? Pour lutter contre la montée du FN, pour lutter contre une forme de résistance à l'art, pour poursuivre le combat autour du féminisme. Elle n'est pas toujours bien comprise par l'administration centrale mais l'arrivée du Centre G. Pompidou à Metz la conforte dans cette démarche. Elle travaille avec les associations d'habitants, les bibliothèques, les artistes et personnes de son territoire. C'est un travail qui se fait de manière souterraine.

Les expositions sont les moyens de « tisser des liens ». L'exposition « Les corps Noirs » est prétexte à capter les questionnements. La jauge du public est petite mais elle permet une bonne concentration.

Exemple d'un artiste turc qui a finalement accepté de travailler avec la communauté turque après hésitation car il peut y avoir un problème de visibilité de l'action. Elle a aussi organisé une marche à Schengen – marche nus- déployer la gestion des tsiganes – les carnets et les archives- pas de possibilités de trouver une image positive de la migration. Plusieurs directeurs proposent aux politiques de réfléchir sur les missions des FRAC en interrogeant les usagers (les « alliés » associations) : elle pose la question de la dimension du territoire grand Est- doit-on acheter des œuvres ? - qui sont les utilisateurs ?

Une scène nationale au cœur d'un Centre commercial – Evry.

Christophe Blandin Estournet intervient en tant que directeur du théâtre de l'Agora- SN Evry Essonne mais aussi en qualité de Président de l'ONG Clowns sans frontières.

Il rappelle qu'Evry relève d'un contexte local marqué. Issue des utopies urbaines des années 60 et 70, Evry Ville Nouvelle, l'agglomération Evry et une partie de l'Essonne, incarnent et portent les traces d'une histoire particulière et emblématique : axiome d'un nouveau vivre ensemble autant que tentative de réponse à une demande massive d'habitat, rationalisation de la structuration sociale des espaces communs autant que modes de déplacement étalonnés sur la voiture... Particulièrement en ces endroits de Villes Nouvelles, nos difficultés sociétales apparaissent avec une acuité acérée : crise du lien social, fragilité des modèles d'intégration, érosion de l'accessibilité aux services publics...

Au plan culturel aussi, ce contexte de crise de société n'est pas sans présenter des difficultés pour une scène nationale : limite atteinte par certaines politiques de démocratisation culturelle au regard « des publics empêchés », persistance des freins symboliques à l'accès aux lieux culturels, capacité d'attraction plus gratifiante de la sortie parisienne, profusion de l'offre culturelle dans la métropole francilienne ou du voisinage proche, difficultés à identifier le théâtre comme accessible et ouvert... Toutes choses qui, obligeant le Théâtre de l'Agora à

définir clairement sa place et les contours de son projet, autant qu'à travailler avec ses partenaires ou homologues, jouent dans l'appréciation des objectifs du Théâtre de l'Agora.

Des éléments objectifs chiffrés tel ceux de l'Insee révèlent que derrière l'hétérogénéité des origines (une centaine de nationalités différentes) apparaissent une relative homogénéité socio-économique autour de deux caractéristiques principales de ce territoire. Il est habité par une population jeune, voire très jeune (mineurs, familles avec enfants en bas âge...) et économiquement pauvre, voire très pauvre. Enfin pour compléter ces données quantitatives, il faut souligner une autre particularité de ce territoire : nombre de personnes fréquentant la ville en journée (travailleurs, chaland...) n'y vivent pas.

La bonne nouvelle c'est que la diversité est irrémédiablement à l'œuvre, et le chantier (difficile) qui doit nous occuper c'est de la faire vivre sur les plateaux et dans les salles immédiatement !

La diversité des publics.

Christophe Blandin Estournet s'interroge sur la manière de faire sens commun. Il constate qu'au départ la salle du théâtre de l'Agora était monochrome ultra majoritairement composée par des personnes blanches à cheveux blancs...

Mais la volonté de diversité dans une salle peut parfois provoquer de réels décalages, voire malentendus: exemple d'une famille sri-lankaise issue d'un quartier très défavorisé quittant la salle au milieu d'une représentation au motif que l'un des enfants a faim!

La réalité est souvent très difficile à gérer, car nous sommes confronté à de la très grande pauvreté, et que les problèmes de conditions de (sur)vie économiques, sanitaires... remettent en cause nos manières de faire, de penser ou de se comporter : où se révèle souvent la faiblesse du creuset commun de notre société.

La supposée disponibilité des professionnels de la culture est largement mise à l'épreuve face à cette part invisible de notre société II s'interroge sur la manière dont on fait sens commun. Il regarde la salle de son théâtre : elle est en majorité occupée par des personnes à la peau blanches voire même aux cheveux blancs...

Mais la volonté de diversité dans la salle peut parfois provoquer : exemple d'une famille de pakistanais qui quitte la salle en plein milieu d'un spectacle parce que l'un des enfants a faim!

La réalité est souvent très difficile à gérer, il faut oser dire que la pauvreté, c'est aussi moins de soin et parfois de mauvaises odeurs... Les professionnels de la culture sont-ils prêts à affronter toute cette différence ?

La diversité du public

Christophe Blandin Estournet pointe un décalage de raisonnement entre la réalité objective du territoire et du projet du Théâtre de l'Agora et les objectifs fixés par le ministère de la culture en matière d'équilibre budgétaire. Pour le ministère, les scènes nationales doivent avoir un ratio des recettes propres -de 20% minimum.

Or pour favoriser l'accès aux classes économiquement les plus pauvres du territoire, la scène nationale a décidé de réduire son plein tarif à 11 € ; pour répondre à la jeunesse de la population locale le Théâtre de l'Agora a augmenté sensiblement la jauge « jeune public » », dont le tarif est moins élevé ; pour aller à la rencontre de toute la population une programmation gratuite dans l'espace publics est proposée.... Outre l'augmentation globale

de la fréquentation (+ 7%), le public fréquentant les spectacles est davantage à l'image des habitants du territoire témoignant d'une grande diversité d'origines avec un nombre élevé de nouveaux spectateurs. Toutefois cette évolution s'est aussi traduite par une baisse du prix moyen du billet 6,63€ pour 8€.

Faute de temps, ces quelques éléments concernant le public font l'impasse sur des enjeux déterminants pour ces territoires, comme la sécurité ou plutôt l'insécurité...

La diversité au plateau

Pour de la construction de chaque saison, nous sommes attentifs à ce que la programmation traduise aussi la diversité. De notre expérience, il convient de distinguer dans le champ du spectacle : un réel déficit du théâtre sur le sujet, alors qu'en musique ou en danse, la diversité est plus fréquente... au risque d'amalgame et de stigmatisation, à l'exemple des cultures urbaines. Sous couvert de diversité affichée peuvent se décliner des objectifs différents. Ainsi lorsque nous accueillons *Sécheresse et pluie* d'Ea Sola ou confions une carte blanche à Ballaké Sissoko, nous nous situons dans le champ des « cultures du monde », alors que la programmation de *Samedi détente* de Dorothée Munyaneza ou *Invisibles* de Nasser Djemai sont témoins d'un engagement plus politique, en écho avec la réalité de notre territoire. De même l'accueil de Mohamed El Khatib avec *Moi, Corinne Dadat*, accompagné d'une exposition issue d'une résidence photographique, exprime autant le sujet « femme de ménage » et sa dissonance évryste (présence équivalente d'hommes et de femmes d'entretien au sein du centre commercial) que l'origine « diverse » du metteur en scène. Ces programmations ont eu pour conséquence un échange à l'initiative de l'Agence pour la promotion et la diffusion des cultures de l'Outre-Mer !

La diversité au sein de l'équipe

Afin de tenir la cohérence du raisonnement sur la diversité, la scène nationale a fait le choix de recruter des jeunes issus du territoire. Il n'est pas inutile de rappeler que pour un jeune d'Evry les chances d'être reçu à un entretien d'embauche sont 4 fois moins importantes.

C'est à l'aune des déclinaisons de ces diversités que le projet (l'utopie ?) culturel de « faire sens commun, de faire culture commune » pourrait prendre forme.

A titre d'information complémentaire CBE précise qu'il a choisi d'habiter Evry. Cela lui semble essentiel pour comprendre et vivre la ville.

Il travaille aussi sur la relation à la ville: sollicité pour un projet possible sur la ville de Grigny, au regard de la situation socio-économique de ce territoire le Théâtre a posé deux conditions préalables : l'utilité sociale de l'action, sa durabilité, et la co-construction réelle du projet.

Il travaille aussi sur la relation à la ville et y réfléchit avec le maire de Grigny. Il y a la question de l'utilité, de la durabilité, comment une chose devient pérenne.

Comment faire ensemble

Dans la démarche de projets menés ensemble avec la population il y a la recherche permanente-du droit commun dans toutes ses déclinaisons : pour la sécurité autant que pour la propreté, pour les transports autant que 'accès aux services... . Il faut cesser de travailler SUR mais travailler AVEC.

Faire ensemble suppose de réfléchir différemment, en termes binôme et de complexité : on est passé du « OU » au « ET. » : populaire ET savant, ici ET ailleurs, de mettre en jeu ou en tension ces effets de dialogue, pour peu que les conditions d'un dialogue soient réunis cf. certaines radicalisations à l'œuvre dans quelques quartiers.

Le véritable rempart démocratique sur ces territoires sont les associations de terrain, celles pour qui la question des enjeux de diversité se travaille au quotidien des leurs interventions dans les territoires.

Enfin le faire ensemble passe par un travail de mémoire et de transmission aux nouvelles générations

Catherine Blondeau cite l'auteur et metteur en scène Lazare qui parle des récits manquants concernant notre mémoire collective notamment au sujet de la colonisation.

Elle fait aussi référence à « l'amour en toutes lettres » - questions sur la sexualité et sur l'intimité du couple, spectacle de Didier Ruiz qui a mis en scène les lettres adressées à l'Abbé Violet par des femmes dans les années de 1924 à 1943. Il y a des confidences qui sont encore d'actualité et quand les femmes d'aujourd'hui voient ce spectacle, elles indiquent que c'est encore ce qu'elles vivent.

Béatrice Josse revient sur son engagement féministe et rappelle que les femmes font mille choses à la fois et que les progrès passent toujours par les femmes. Le quotidien qui apprend beaucoup de choses sur la société.

Catherine Blondeau indique à ce sujet les série TV sont peut-être plus utile que les spectacles, et fait référence au OU et ET évoquées par CBE. Ne pas opposer les disciplines artistiques – accepter le « divers » ¹

Fulvio Caccia remarque qu'il ne faut pas être prisonnier de sa communauté, il faut trouver une voie médiane.

La notion de reconnaissance nous invite à nous interroger sur le mode de réception des productions culturelles en France. On ne reconnaît bien que ce qui nous ressemble ou ce qui nous est au contraire radicalement différent. Cette manière de pensée découle du principe d'identité hérité de la logique aristotélicienne où le mécanisme identitaire implique d'exclure le tiers. Aujourd'hui, grâce l'apport des sciences physique et à la contribution notamment du philosophe Michel Serres, nous savons désormais que la réalité est bien plus complexe. Cependant la manière de penser la reconnaissance culturelle continue de fonctionner sur ce schéma alternatif : ou bien/ou bien. Entre la conformité au modèle dominant où l'on intériorise ses codes et ses procédures et son écart radical, l'exotisme, point de salut ?

C'est bien là le problème du minoritaire francophone et plus généralement de la culture française aux prises avec la mondialisation croissante des expressions différentielles. La voie médiane reste encore inconnue. Cette voie médiane, c'est l'éclectisme. L'éclectisme est non seulement un style mais une attitude. Mais aujourd'hui, il est considéré comme une faiblesse et donc comme une sous-catégorie de l'écart radical : l'exotisme.

Bien, me direz-vous, mais en quoi cela concerne la diversité culturelle ? Un peu d'histoire s'impose. L'identité française s'est notamment construite autour de l'unité linguistique du

¹ « Poétique du Divers » – Edouard Glissant – Gallimard 1996

territoire amorcée sous la monarchie. La Révolution française se chargera ensuite de l'étendre à l'ensemble du territoire devenu national. "L'assimilation des hommes, écrit Seyes, est la première condition de la grande réunion nationale en un peuple un". Pour les idéologues de la révolution, il s'agit d'abord de rompre avec les formes et les institutions du passé en réalisant "l'utopie d'une commutation inédite entre toutes les parties de la société, dans la recherche d'une division purement instrumentale, totalement neutre ²». Le but est clairement affiché : transformer l'esprit local et particulier en esprit national et public.

C'est ce pouvoir d'abstraction qui transforme le différentialisme de l'Ancien régime en universalisme d'un État moderne. Pour y parvenir, un haut degré d'abstraction et par conséquent de fiction est indispensable. La langue devient donc par ce biais un des éléments de l'identité française en étroit rapport avec l'unité, le style et l'universalisme.

Car c'est dans la langue, dans le processus même de sa représentation qu'il faut conjurer l'altérité originelle. Si on l'a expurgée de l'intérieur, donnant à la langue sa clarté d'énonciation, encore faut-il pouvoir nommer l'autre non pas en tant que barbare mais en le positivant, en transformant ses vices d'élocution en vertus. Pour y parvenir, il fallait une catégorie susceptible de le nommer, de le glorifier en le neutralisant. L'exotisme était tout trouvé pour se faire.

L'éclectisme en revanche a toujours paru suspect. Même s'il a connu son heure de gloire avec Victor Cousin durant le premier tiers du XIXe siècle, ce courant de pensée est resté associé à la catégorie du mineur, aux formes mineures d'expression. Le philosophe de l'époque le soupçonne de psychologisme, conséquence de ses mauvaises fréquentations avec les poètes, trop tentés par "l'art pour l'art". Ce mot de Baudelaire le résume. "L'esprit le plus ouvert à toutes les notions et à toutes les impressions, le jouisseur le plus éclectique ».

Mais éclectique nous apprend le dictionnaire provient du grec eklekein (choisir) et désigne d'abord une tournure d'esprit qui vient en droite ligne de la philosophie de Potamon d'Alexandrie. Celui-ci proposait d'extraire le meilleur des divers courants de pensée plutôt que d'édifier un système nouveau. Procédé vieux comme le monde, c'est le mécanisme même de l'intelligence sélective.

Au XVIe siècle, les poètes de la Pléiade en feront leur miel pour s'affranchir du latin comme langue de culture. *La défense et illustration de la langue française* constitue sans doute le triomphe de l'éclectisme français par l'affirmation de la « langue vulgaire » écrite. Mais ce moment sera de courte durée ou du moins assez vite occulté.

Aujourd'hui au moment où on s'interroge sur la nécessité de devoir diversifier les publics et l'offre culturelle, il est opportun de se demander comment une autre offre culturelle peut être reconnue en dehors de cette alternative binaire : conformité /exotisme.

Car par-delà les cultures postcoloniales, ce sont toutes les autres cultures de France qui se retrouvent dans cette situation "éclectique", voire quelconque. Quelconque est ici pris non pas au sens courant "d'indifféremment" mais dans son acception latine de *quodlibet* "l'être tel que de toute façon il importe", soit comme le rappelle le philosophe Giorgio Agamben, "en relation originelle avec le désir".

